

— Les deux premiers livres des *Rois*, appelés en hébreu livres de Samuel, nous montrent que le Pentateuque a été la règle et la loi des Israélites depuis Héli jusqu'à la mort de David (1). — A partir du III^e livre des *Rois*, tous les livres historiques parlent expressément du Pentateuque (2). — Les huit premiers chapitres des Paralipomènes ne sont qu'une reproduction abrégée des généalogies conservées par Moïse (3).

En résumé, toute l'Histoire Sainte présuppose le Pentateuque et les événements qui y sont racontés, l'origine chaldéenne de la race israélite (4), le séjour en Égypte, l'Exode et la législation mosaïque. Le mont Sinaï, sur lequel la loi fut donnée au peuple de Dieu, est le berceau de sa nationalité. Nous en trouvons la preuve dans le vieux cantique de Débora, Jud., v, 5 :

Montes fluxerunt a facie Domini,
Et Sinaï a facie Domini Dei Israel.

2, 5; Ex., xxiii, 32; Deut., xii, 3; Num., xxxiii, 55; Ex., xxiii, 33; Deut., vii, 16. Jephthé, dans la manière dont il traite avec les Ammonites, Jud., xi, 15 sq., s'appuie sur Num., xx, 14-21, et xxi, 21-24. Ce qui est dit du culte, Jud., xviii, 31, comparé avec Jos., xviii, 1; Ps. lxxvii, 60; I Reg., i, 3; IV, 4 sq., établit qu'on observait les prescriptions de la loi mosaïque sur le culte, etc.

(1) Dieu est honoré dans son tabernacle selon les prescriptions mosaïques, I Reg., i, 3, etc.; I Reg., ii, 13, est tiré littéralement en hébreu de Deut., xviii, 3. Le discours de Samuel, I Reg., xv, 29, est une reminiscence de Num., xxiii, 19. Il fait aussi, I Reg., xii, 3, allusion à la loi de Moïse; voir Num., xvi, 15; Lev., v, 13, Num., xxxv, 31, etc.

(2) III Reg., ii, 3; VI, 12 sq.; ix, 4; xi, 33 sq.; IV Reg., x, 31; xxiii, 21; xxii, 8 sq., etc.

(3) Voir aussi I Par., x, 13, et Ex., xvii, 14; I Par., xv, 15, et Num., iv, 15; I Par., xxi, 29, et Ex., xxxvi, 2; II Par., i, 5, et Ex., xxxviii, 1; II Par., xix, 7, et Deut., x, 17; II Par., xx, 10, et Deut., ii, 1; II Par., xxv, 4, et Deut., xxiv, 16, etc. — I Esd., iii, 2; vi, 18; vii, 6, 12; x, 3; II Esd., i, 8, et Deut., xxviii, 64, et xii, 11; II Esd., viii, 1; ix, 2; xiii, 1, etc. — Tob., iii, 4, et Deut., xxviii, 15; Tob., iv, 3, et Ex., xx, 12; Tob., iv, 14, et Gen., iii, 5; Tob., iv, 15, et Lev., xix, 13; Deut., xxiv, 14, etc. — Judith, iv, 13, et Ex., xvii, 12; Judith, v, 7 et Gen., xi, 31, et xlvi, 6, etc. — Esther, xiv, 5, et Deut., iv, 21, 34, et xxxii, 9. — I Mac., ii, 26, et Num., xxv, 13, etc. — II Mac., i, 29, et Deut., xxx, 3, 5, etc.

(4) On peut voir le développement de cette preuve dans *La Bible et les découvertes modernes*, 3^e édit., t. I, p. 363-395.

De même que dans les plus anciens Psaumes :

Deus, cum egredereris in conspectu populi tui,
Cum pertransires in deserto,
Terra mota est, etenim cœli distillaverunt
A facie Dei Sinaï, a facie Dei Israel. (Ps. LVII, 8-9.)

Plus tard, il est vrai, le souvenir du Sinaï s'éclipse devant celui de Sion, où Dieu habite. Il n'est cependant pas complètement oublié, car le prophète Élie va le visiter, III Reg, xix, 8, et le mont Sion lui-même est, pour ainsi dire, un autre Sinaï :

Dominus in eis, in Sina, in Sancto. (Ps. LXVII, 18.)

« Le Seigneur est au milieu d'eux dans un sanctuaire, comme autrefois sur le Sinaï. » Aux yeux du Psalmiste, le Sinaï a, en quelque sorte, quitté le désert d'Arabie pour se transporter au milieu de la Terre Sainte et des enfants de Jacob.

Et de même que Sion présuppose le Sinaï, toute l'histoire juive présuppose la législation du Sinaï. On peut distinguer comme deux côtés dans cette histoire, le côté brillant, — Israël professe le monothéisme et la vraie religion, quoique entouré de toutes parts par des idolâtres, — et le côté sombre, — il se plonge souvent lui-même dans l'idolâtrie. Cette gloire et ces éclipses ne peuvent se comprendre que par le Pentateuque, dans lequel nous trouvons la source du culte d'Israël et les éléments de ses institutions religieuses et politiques, l'explication de son état social et de sa vie tout entière. Le peuple hébreu ne se comprend pas plus sans les cinq livres de Moïse que le jour sans le soleil. On peut appliquer aux lois de Moïse, avec plus de justesse encore qu'aux lois romaines des douze tables, le mot de Tite-Live : *Fons omnis publici privatique juris*.

Et ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans l'histoire de la législation hébraïque, ce qui en confirme l'antiquité et l'origine d'une manière frappante, c'est qu'elle n'est pas faite, comme les autres législations, à l'image du peuple qu'elle régit. Elle ne sort pas de lui, comme le fruit de l'arbre

qui le porte, elle n'est pas l'expression de ses idées et de ses penchants, elle est, au contraire, en opposition absolue avec ses goûts et ses inclinations, et cependant il s'y soumet. Il est comme invinciblement porté à l'idolâtrie, il y tombe souvent, il n'y persiste jamais. Qui est-ce qui l'en retire et l'empêche de s'y perdre? La loi. Supprimez la loi, supprimez Moïse, supprimez le Pentateuque, et rien n'est intelligible dans son histoire. Israël n'a point fait ses institutions, puisqu'elles sont en contradiction avec ses tendances, comme le constate le Deutéronome même, xxxi, 27 : *Ego scio contentionem tuam et cervicem tuam durissimam*; ses institutions remontent à son origine même, puisque nous voyons cette lutte entre la passion et le devoir à toutes les périodes de son histoire, depuis la captivité jusqu'au temps des Juges. Ainsi la vie même du peuple de Dieu, telle que nous la font connaître tous les livres historiques, est le témoin de l'authenticité du Pentateuque.

242. — 3° L'origine mosaïque du Pentateuque prouvée par les Psaumes et les livres sapientiaux.

Les *Psaumes* sont tout imprégnés de la loi de Moïse, ainsi que les livres sapientiaux (1). Les Psaumes descriptifs et historiques ne sont qu'un résumé des faits racontés par Moïse (2).

On peut affirmer à bon droit que Moïse est le père de la poésie hébraïque, et que le Pentateuque explique les livres poétiques de la Bible, de même que les livres historiques et les livres prophétiques. David est, si l'on veut, un plus grand maître que Moïse dans la poésie lyrique, et Isaïe un plus grand maître dans le langage prophétique; mais, sans Moïse, il n'y aurait eu ni un David ni un Isaïe. Les morceaux poé-

(1) Job, xi, 19, et Lev., xxvi, 6; Job, xi, 20, et Lev., xxvi, 16; Job, xxxiv, 19, et Deut., x, 17, etc. — Ps. viii, 8, et Gen., i, 28; Ps. xxxii, 9, et Gen., i, 3; Ps. l, 9, et Lev., xiv, 6; Num., xix, 6; etc.

(2) Ps. lxxvi, ciii, civ, cxiii, cxxxiv et cxxxv. Voir aussi Prov., iii, 18; xi, 30; xiii, 12; xv, 4, qui rappellent l'arbre de vie, Gen., iii, 24. Cf. Prov., x, 12, et Deut., xiv, 13; Prov., xi, 1, et Lev., xix, 36; Prov., xvii, 23, et Deut., xvi, 19. — Sap., ii, 23-24, et Gen., i, 27; ii, 7 et v, 1, etc. — Eccli., iii, 9, et Ex., xx, 12, etc.

tiques du Pentateuque ont donné, en général, le ton à toute la poésie hébraïque, et Hengstenberg a appelé, avec justesse, le cantique de Moïse, Deut., xxxii, la *Magna Charta* des prophéties. Le cantique de Débora, Jud., v, reproduit ou imite Deut., xxxiii, et Gen., xlix. La prophétie de Balaam, que nous ont conservée les Nombres, est rappelée dans Abdias, dans Isaïe et dans Jérémie (1). Le Psautier, par le psaume qui lui sert de préface, semble vouloir nous donner à entendre que la poésie lyrique d'Israël se baigne dans les eaux de la Loi et y puise sa vie et son éclat. Les Psaumes auxquels on a donné le nom de *Psaumes de la nature*, parce qu'ils chantent les beautés de l'univers, Ps. viii, ciii, etc., ne sont qu'un écho de la Genèse. Le cinquième livre du Psautier est comme la réponse du peuple de Dieu à la parole que Jéhovah lui adresse dans le cinquième livre du Pentateuque.

243. — 4° L'origine mosaïque du Pentateuque prouvée par les prophètes.

Tous les *prophètes* connaissent les livres de Moïse, et y puisent fréquemment (2). Leur témoignage, surtout celui des

(1) Abdias, 18-19, et Num., xxiv, 18-19; Is., xv-xvi; Jér., xlviii.

(2) Parmi les prophètes de *Juda* : Abdias, 4, et Num., xxiv, 21. — Joel, ii, 3, et Gen., xiii, 10; Joel, ii, 2, et Ex., x, 14; Joel, ii, 13, et Ex., xxxiv, 6, etc. — Is., i, 2-4, et Deut., xxxii, 1; Is., i, 5-9, et Lev., xxvi; Is., xxx, 9, mentionne la loi elle-même; etc. — Michée, v, 6, et Gen., x, 10; Mich., v, 7, et Deut., xxxii, 2; Mich., vi, 1-2, et Deut., xxxii, 1; Mich., vi, 5, et Num., xxii-xxiv, etc. — Nahum, i, 3, et Num., xiv, 18; Ex., xxxiv, 6, 7; etc. — Habacuc, iii, 3, et Deut., xxxiii, 2. — Sophonie, i, 13, et Deut., xxviii, 30, 39, etc. — Jérémie et Ezéchiel sont pleins d'emprunts faits au Pentateuque. Jér., x, 12, et Gen., i, 1; Jér., xxii, 8, et Deut., xxiv, 24; Jér., xxiii, 6, et Deut., xxxiii, 28, etc. — Baruch, i, 20, et Deut., xxviii, 15, etc. — Ez., iv, 6, et Num., xiv, 34; Ez., ix, 4, et Ex., xii, 7, etc. — Parmi les prophètes d'*Israël*, Amos nomme la loi, ii, 4, et est rempli d'allusions ou de mots tirés des livres de Moïse, Am., ii, 7, et Ex., xxxiii, 6; Deut., xvi, 19, etc. — Osée, i, 10, et Gen., xxii, 17; xxxii, 12; Osée, ii, 15, et Ex., i, 10; Osée, ii, 8 et Deut., vii, 13, etc. — Daniel et les prophètes qui ont écrit après la captivité font aussi usage du Pentateuque : Dan., ix, 11, et Deut., xxvii, 14; Dan., ix, 15, et Ex., xiv, 22, etc. — Agg., i, 6, et Deut., xxviii, 38. — Zach., vii, 10, et Ex., xxii, 22. — Mal., ii, 2, et Lev., xxvi, 14; Deut., xxviii, 15, etc.

plus anciens, en faveur du Pentateuque, est d'autant plus décisif qu'il consiste plus encore en emprunts de mots ou de phrases faits à Moïse qu'en allusions aux événements qu'il raconte. On a objecté que les faits historiques rapportés par les auteurs sacrés prouvaient sans doute que ces faits étaient connus, mais non pas que le Pentateuque lui-même existât, parce qu'on pouvait les avoir appris par d'autres voies que par les livres de Moïse. Cette objection est péremptoirement réfutée par les citations littérales qu'on lit dans les prophètes. Une partie des indications données ici et beaucoup d'autres que nous aurions pu y joindre sont des emprunts directs. Ainsi Michée a tiré du Deutéronome les traits les plus frappants de son ch. vi; et les ressemblances dont nous parlons sont encore plus marquées dans le texte hébreu que dans les traductions, parce que l'original nous montre que les mêmes mots sont employés par Moïse et par ses imitateurs.

244. — 5° L'origine mosaïque du Pentateuque prouvée par le Nouveau Testament et par toute la tradition juive et chrétienne.

Le Nouveau Testament confirme le témoignage de l'Ancien (1). Tous les anciens Juifs, sans distinction de secte et de parti, ont admis l'authenticité et l'origine mosaïque du Pentateuque (2). De même tous les auteurs chrétiens. On le reconnaît unanimement, et il est par conséquent inutile d'insister.

Deuxième preuve de l'authenticité du Pentateuque.

245. — Preuve tirée du Pentateuque samaritain.

L'authenticité du Pentateuque hébreu est confirmée par le *Pentateuque samaritain*. C'est un Pentateuque écrit en hébreu, mais avec les caractères anciens, à forme phénicienne, différant, par conséquent, d'une version samaritaine ou ara-

(1) Indirectement, Matt., xix, 7; Marc, xii, 17; Joa., i, 45, et directement, Joa., v, 46, 47; cf. Luc., xxiv, 27, 44; Marc., xii, 26; Rom., x, 5; Act., xv, 21; Heb., vi, 13-14; xii, 21, etc.

(2) Josèphe, *Ant. Jud.*, X, iv, 2; *Cont. Apion.*, i, 8.

[245] ART. III. — DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE. 315

méenne, dont les Samaritains se servaient autrefois (1), et d'une version arabe, composée dans l'idiome qui est aujourd'hui leur langue vulgaire. Il est substantiellement le même que celui qui est imprimé dans nos Bibles; il ne s'en distingue que par l'absence des archaïsmes qu'on en a fait disparaître pour qu'il fût intelligible aux Samaritains, de même que dans certaines éditions de Joinville ou de S. François de Sales, on substitue aux mots tombés en désuétude les mots usités de nos jours, pour qu'ils puissent être compris par tout le monde.

Les Pères de l'Église connaissaient l'existence du Pentateuque samaritain (2), mais on l'avait perdu de vue jusqu'au commencement du xii^e siècle. Pietro della Valle s'en procura un exemplaire à Damas, en 1616, et il fut imprimé dans les Polyglottes de Paris et de Londres, en 1645 et 1657.

On ignore par qui et à quelle époque il avait été mis entre les mains des Samaritains, cependant il est assez vraisemblable que ce fut peu après leur établissement dans le royaume d'Israël, lorsqu'ils reçurent un prêtre du vrai Dieu, IV Reg., xvii, 27-28. On ne peut assigner aucune autre date satisfaisante. Beaucoup de critiques prétendent aujourd'hui qu'ils ne s'en servirent qu'après la captivité, mais la supposition qu'ils l'auraient alors accepté de la main des Juifs est inadmissible. On conçoit qu'ils aient adopté le livre sacré des Hébreux, écrit dans une langue qu'ils ne comprenaient pas, sous le coup de la terreur dont parle IV Reg., xvii, 25-28, de la main du prêtre qui habitait à Béthel; il est moralement impossible qu'ils se le soient approprié à une autre époque. On ne s'expliquerait pas davantage, si le Pentateuque n'était venu entre leurs mains qu'après la captivité, comment ils

(1) Petermann, *Pentateuchus Samaritanus*, lithogr., fasc. I, *Genesis*, 1871; J. Nutt, *Fragments of a Samaritan targum edited from a Bodleian Ms. with an Introduction containing a sketch of Samaritan history, dogma and literature*, Londres, 1814; Uhlemann, *Institutiones linguæ samaritanæ*, Leipzig, 1837.

(2) Origen., *Hex. Num.*, xiii, 1; t. xv, col. 739; S. Jérôme, *Prol. in I Reg.*; *Comm. in Gal.*, iii, 10, t. xxvi, col. 357; Procope de Gaza, in *Deut.*, i, 10, t. lxxxvii, col. 895; Georg. Sync., *Chron.*, p. 83.

n'auraient pas eu également les Psaumes et les Prophètes. On peut donc considérer le Pentateuque samaritain, sinon comme une preuve de l'origine mosaïque des cinq premiers livres de l'Ancien Testament, du moins comme une confirmation de leur haute antiquité, ce qui suffit pour réfuter la plupart des ennemis de l'authenticité du Pentateuque, qui prétendent que ce livre est postérieur à la ruine du royaume d'Israël.

Troisième preuve de l'authenticité du Pentateuque.

246. — Preuve tirée des monuments égyptiens.

Une preuve nouvelle et importante de l'authenticité du Pentateuque nous est fournie par *les monuments égyptiens*. « Il est maintenant certain que le récit de l'histoire de Joseph, du séjour des Israélites en Égypte et de l'Exode, c'est-à-dire la partie du Pentateuque qui s'étend depuis le ch. xxxix de la Genèse jusqu'au xv^e de l'Exode, n'est guère postérieure, dans sa substance, à la date même [de la sortie d'Égypte] ou, en d'autres termes, a été écrite pendant que le souvenir des événements était encore récent. L'exactitude minutieuse du texte ne peut s'expliquer à une époque moins ancienne. Elle n'atteste pas seulement une connaissance parfaite de l'Égypte, mais la connaissance de l'Égypte telle qu'elle était sous les Ramsès et même auparavant. Ce qui est dit de l'état du pays, des principales villes de la frontière, de la composition de l'armée, est vrai de l'époque des Ramsès et non de l'époque des pharaons contemporains de Salomon et de ses successeurs. Si les documents hébreux datent de la fin de la période des rois de Juda, comment se fait-il qu'ils représentent fidèlement l'état ancien de l'Égypte et non l'état dans lequel elle se trouvait à l'époque de ces rois? Pourquoi l'Égypte du Pentateuque est-elle si profondément différente de celle des prophètes, et comment l'une et l'autre représentent-elles si bien l'état réel de ce pays, tel qu'il nous est connu par les documents indigènes des deux époques? Pourquoi le Pentateuque nous décrit-il l'Égypte comme un

royaume unique et ne fait-il aucune allusion au morcellement de l'empire en ces petites principautés que mentionne Isaïe, xix, 2? Pourquoi les noms propres appartiennent-ils à l'époque des Ramsès et aux âges antérieurs, sans contenir un seul exemple de ces noms sémitiques qui deviennent à la mode avec la dynastie bubastite du temps de Salomon? Pourquoi est-il question de Zoan-Ramsès et de Zoar (1) et non de Migdol et de Taphnès? Pourquoi les mercenaires étrangers, tels que les Lubim, dont il est parlé comme faisant partie des armées égyptiennes du temps du royaume de Juda, ne sont-ils nullement mentionnés [dans le Pentateuque]?

» Les relations de l'Égypte avec les pays étrangers ne sont pas moins caractéristiques. Le royaume d'Éthiopie, qui domine l'Égypte dès avant Ézéchias et pendant son règne, n'est pas nommé dans les documents antérieurs. Le premier empire assyrien qui s'éleva au moment de la décadence de l'empire égyptien n'est pas non plus indiqué.

» Cet accord n'a pas manqué de frapper les égyptologues... Ils ont pris les deux séries de documents, les hébreux et les égyptiens, ils les ont placés les uns à côté des autres et ils ont constaté leur exactitude mutuelle. Or une telle exactitude ne peut être le résultat d'une tradition qui se serait transmise à travers une durée de plusieurs siècles.

» Mais si la portion considérable du Pentateuque qui traite de la période égyptienne de l'histoire des Hébreux et renferme des parties élohistes comme des parties jéhovistes est d'une antiquité aussi reculée, personne ne peut douter que les quatre premiers livres de Moïse ne soient substantiellement du même âge (2). »

Quant au cinquième livre du Pentateuque, il ne contient

(1) « La découverte d'une grande forteresse frontière, Zar, peut-être identique, comme le pense M. Brugsch, avec Tanis, explique le passage de la Genèse, xiii, 10, qui implique autrement une longue parenthèse, la plaine du Jourdain y étant décrite comme le jardin du Seigneur, comme la terre d'Égypte, quand tu arrives à Zoar. »

(2) Reginald Stuart Poole, *Ancient Egypt; Contemporary Review*, mars 1879, p. 752-759.

pas moins d'allusions que les précédents aux usages de l'Égypte. Il interdit, Deut. iv, 15-18, les œuvres de sculpture qu'on prodiguait dans l'empire des pharaons, de peur qu'elles ne les séduisent et ne les entraînent à l'idolâtrie. Il défend aussi au roi, quand il y en aura un en Israël, de ramener son peuple en Égypte, xvii, 16. Voilà, certes, une crainte qu'on ne peut avoir conçue que dans le désert, lorsque les Hébreux, naguère sortis de la vallée du Nil, et découragés par les privations qu'ils avaient à endurer, comme par les obstacles qui se dressaient sur la route qui les conduisait à la Terre Promise, étaient tentés de retourner dans la terre de Gessen. Un certain nombre de passages rappellent les usages pharaoniques : xx, 5, les chefs, *schoterim*, faisant penser par leur nom même aux scribes égyptiens et en remplissant les fonctions en temps de guerre; xxvii, 1-8, les pierres enduites de chaux dont on se sert pour écrire; xxv, 2, la bastonnade infligée pour certaines fautes de la même manière que nous la représentent les monuments égyptiens (1), xi, 10, les nombreux canaux dans lesquels on distribuait l'eau du Nil et que les auditeurs, auxquels l'orateur s'adresse, ont vu de leurs yeux ou connaissent par le récit de leurs pères; vii, 15, et xxviii, 60, les maladies dont les Hébreux ont souffert en Égypte, etc. (2). Les nombreuses prescriptions du Pentateuque contre la lèpre prouvent qu'elles ont été portées en un temps proche de la sortie d'Égypte, parce que c'est surtout à cette époque que ce mal terrible a été fréquent parmi les Hébreux, Deut., vii, 15.

Quatrième preuve de l'authenticité du Pentateuque.

247. — Preuve tirée du langage de ce livre.

L'authenticité du Pentateuque est confirmée par les archaïsmes et les locutions qui lui sont propres. Les livres de

(1) On peut voir dans *La Bible et les découvertes modernes*, 3^e édit., t. II, la planche xxiii. Pour la preuve développée ici, voir *ibid.*, p. 480 sq., 543 sq.

(2) Voir aussi Deut., xxviii, 68; xxix, 10; v, 15; xxiv, 18, 22; vi, 21-22; vii, 8, 18; xi, 3.

Moïse ont une couleur antique, qui est produite par des mots et des formes vieillis depuis, comme aussi par le caractère poétique de sa prose et la puissante originalité de sa poésie. Une des particularités les plus frappantes est l'emploi du pronom personnel de la 3^e personne dans sa forme masculine, **הוא**, *hou'*, pour la forme féminine **היא**, *hi'*, dans 195 passages du Pentateuque (1). La forme masculine **נער**, *na'ar*, y est aussi employée 21 fois pour la forme féminine **נערה**, *na'arah*, *jeune fille*. On ne lit cette dernière forme qu'une seule fois, Deut., xxii, 19, et il est probable que la dernière lettre, qui en fait un féminin, a été ajoutée dans cet endroit par un copiste. Cette absence de distinction entre les genres masculin et féminin est l'indice indubitable d'une très haute antiquité, et nous reporte à un état peu avancé de la langue, dont on ne retrouve plus une seule trace dans tous les livres postérieurs à Moïse. Il en est de même du pronom démonstratif **לזה**, *lázéh*, avec l'article, **הלזה**, *hallázéh*, Gen., xxiv, 65; xxxvii, 19; qui ne se trouve plus, dans les écrits postérieurs, qu'abrégé en **הלז**, *halláz*, Jud., vi, 20; I Sam., xiv, 1; xvii, 26; II (IV) Reg., iv, 25, xxiii, 17; Dan., viii, 16; Zach., ii, 8. Le pronom démonstratif **ה'él**, fém. *há'èlèh*, ne se lit que dans le Pentateuque, Gen., xix, 8, 25; xxvi, 3, 4; Lévi., xviii, 27; Deut., iv, 42; vii, 22; xix, 11 (Imité, I Par., xx, 8, (Vulgate, 7) mais sans l'article 'él).

* Le Pentateuque a encore d'autres formes grammaticales qui lui sont particulières. Quand deux substantifs sont unis ensemble, le premier est lié au second par un *yod*, Gen., xxxi, 39; xlix, 11; Ex., xv, 6; Deut., xxx, 16; construction antique dont il n'est resté que quelques vestiges dans la langue postérieure; l'impératif s'exprime par une terminaison abrégée **ן**, *nun*, Gen., iv, 23; Ex., ii, 20; la formation de l'infinitif est aussi particulière, Gen., l, 20; xxxi, 28; Ex., xviii, 18; Gen., xlvi, 11; xxxviii, 9; Num., xx, 21, etc., etc.

* Parmi les mots et les phrases qui ont cessé d'être en usage

(1) La forme féminine **היא** s'y lit onze fois seulement; encore est-il probable qu'elle est, dans ces onze passages, une correction des copistes.

après Moïse, nous ne citerons que quelques exemples : *'abib*, *épi et mois des épis*, Ex., IX, 31; XIII, 4; XXIII, 15; XXXIX, 18; Deut., XVI, 4; *kibschan*, *four*, Gen., XIX, 28; Ex., IX, 8, 10; XIX, 18; *kâsas*, *compter*, Ex., XII, 4, d'où *mékés*, *la somme comptée*, Num., XXXI, 28, 37-41, et *miskâh*, *compte*, Ex., XII, 4; Lévit., XXVII, 23, etc.; *né'ésaf 'el-'ammav*, *être réuni à ses peuples*, Gen., XXV, 8, 17; XXXV, 29; XLIX, 29, 32; Num.) XX, 24; XXVII, 13; XXXI, 2; Deut., XXXII, 50; phrase abrégée en *hé'áséf*, Num., XX, 26, à la place de laquelle on trouve déjà dans Jud., II, 40, *né'ésâf 'el-'âbôth*, *né'ésaf 'el-'qebârôth*, II (IV) Reg., XXII, 20; II Par., XXXIV, 28; le plus souvent *schâkab 'in'âbôthâv*, I (III) Reg., II, 40; XI, 43, etc. (Gen., XLVII, 30; Deut., XXXI, 16). Le mot *'ammav*, de la locution *né'ésaf 'el-'ammav*, n'est employé, dans le sens de ce passage, celui de *populaires*, *faisant partie du même peuple*, que dans le Pentateuque, etc. Certaines phrases poétiques sont très antiques, comme *couvrir l'œil de la terre*, Ex., X, 5, 15; Num., XXII, 5, 11, etc.

Il est à remarquer que les archaïsmes qui viennent d'être cités, et beaucoup d'autres encore, ne se rencontrent déjà plus dans le livre de Josué, ce qui prouve, contre l'opinion de la plupart des critiques adversaires de l'authenticité du Pentateuque, que le livre de Josué n'a pas été écrit en même temps que les cinq livres de Moïse.

Il faut enfin observer que le Pentateuque ne contient pas d'autres mots étrangers que des mots égyptiens.

§ II. — DES OBJECTIONS CONTRE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

248. — Division de cette section.

Nous exposerons d'abord l'histoire des attaques contre le Pentateuque, et nous répondrons ensuite aux objections qui ont été formulées contre ce livre.

I. Histoire des attaques contre le Pentateuque.

249. — Premières attaques contre le Pentateuque.

Les premiers critiques qui aient formellement contesté l'au-

thenticité du Pentateuque sont Isaac de la Peyrère (1594-1676), inventeur du système des Préadamites; Baruch Spinoza (1632-1677), père du panthéisme moderne; l'Anglais Th. Hobbes (1588-1679), et Jean Le Clerc (1657-1736). Ce dernier souleva une si violente tempête qu'il se rétracta. — Quand, à la fin du siècle dernier, on commença à rejeter l'existence du miracle, on fut bientôt amené à révoquer en doute l'origine mosaïque du Pentateuque et à considérer comme des mythes, c'est-à-dire comme des fables philosophiques, n° 168, la plupart des événements racontés par Moïse. Vers 1790, on en vint jusqu'à nier que la législation juive eût pour auteur Moïse, et l'on refusa à son œuvre tout caractère historique. En 1802-1805, Vater morcela le Pentateuque en une multitude de fragments qu'il prétendit être sans liens, et, presque en même temps, de Welte soutint que cette grande œuvre n'était qu'une collection de légendes et de mythes, réunis, d'après un certain plan, pour former « l'épopée de la théocratie hébraïque. » Ceux qui ont ainsi attaqué l'authenticité du Pentateuque, et, en général, de la plupart des Livres Saints, se sont donné le nom de critiques.

250. — Exposé des trois principaux systèmes imaginés pour nier l'authenticité du Pentateuque.

Le système de Vater a été adopté par un grand nombre de rationalistes, mais il s'est successivement transformé; on a donné aux trois étapes qu'il a parcourues le nom d'hypothèse des *Fragments*, d'hypothèse des *Documents* et d'hypothèse des *Compléments* (1).

1° L'hypothèse *Fragmentaire* c'est celle de Vater. Elle consiste à prétendre que le Pentateuque se compose seulement de pièces et de morceaux, tant bien que mal reliés entre eux, ou plutôt sans liaison. Quand les défenseurs de la Bible eurent prouvé qu'il existait au moins une certaine unité dans les livres de Moïse, on adopta l'hypothèse de plusieurs originaux divers fondus ensemble, ou l'hypothèse

(1) *Fragmentenhypothese, Urkundenhypothese, Ergänzungshypothese.*

Documentaire; enfin on imagina l'hypothèse *Complémentaire*, d'après laquelle un écrit fondamental aurait été complété par des emprunts faits à d'autres écrits.

2° On trouve la première idée de l'hypothèse *des documents* dans J. Astruc, professeur de médecine de Paris (1684-1766), dans ses *Conjectures sur les Mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, publiées sous le voile de l'anonyme, Bruxelles, 1753. Il distinguait dans la Genèse deux Mémoires ou documents principaux, reconnaissables, d'après lui, au nom différent de Dieu qui y était employé, Élohim (*Deus*) dans l'un, Jéhovah (*Dominus*) dans l'autre. Il admettait en outre divers fragments, empruntés à de petits Mémoires particuliers. Eichhorn répandit en Allemagne les idées d'Astruc (1), mais ce fut surtout Ewald qui les popularisa, avec certaines modifications, en 1823, parmi les rationalistes (2). Ils regardèrent comme un fait démontré que le Pentateuque était une sorte de mosaïque, dans laquelle étaient juxtaposés des documents d'origine diverse. Gramberg (1797-1830) prétendit indiquer, dans la Genèse, le document qui émanait de l'auteur *élohiste*, c'est-à-dire de celui qui appelait Dieu *Élohim*, et le document qui émanait de l'auteur *jéhoviste*, ou de celui qui nommait Dieu *Jéhovah*; ce qui ne provenait, selon lui, ni de l'un ni de l'autre, il l'attribua à un réviseur qui aurait complété ces sources en partie à l'aide de Mémoires particuliers, en partie à l'aide de la tradition, en comblant les lacunes et modifiant les noms divins, mais avec tant de maladresse que, pour employer l'expression de Hartmann, ce réviseur méritait moins le nom de compilateur que celui de *confusionarius* (3).

(1) Eichhorn, *Repertorium*, t. IV, p. 173 sq.; *Einleitung*, 4^e éd., t. III, § 407 sq.

(2) Ewald, *Die Composition der Genesis kritisch untersucht*, Brunswick, 1823. Ewald, dans ce premier écrit, n'appliquait sa théorie qu'à la Genèse. Il l'étendit, en 1831, à tout le Pentateuque, *Theologische Studien und Kritiken*, 1831, p. 595 et suiv., et la compliqua plus tard encore dans les éditions successives de sa *Geschichte des Volkes Israels*.

(3) C. P. W. Gramberg, *Libri Geneseos secundum fontes rite dignoscendos adumbratio nova*, Leipzig, 1828.

3° Stæhelin et Tuch transformèrent l'hypothèse *documentaire* en hypothèse *complémentaire* ou *supplémentaire* (1). En 1831, Ewald avait émis l'idée suivante : non seulement la Genèse mais tout le Pentateuque se compose 1° d'un ancien écrit, qui contenait l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Moïse et donnait constamment à Dieu le nom d'Élohim jusqu'au ch. VI, 2, de l'Exode; 2° d'un nouvel écrit, œuvre d'un écrivain postérieur, probablement d'un Hébreu, qui voyait sous un autre aspect l'histoire de l'antiquité. Stæhelin et Tuch modifièrent l'opinion d'Ewald de la manière suivante : le Pentateuque ne se compose pas d'éléments disparates et sans liens mutuels, il renferme un écrit primitif (*Grundschrift*) et des additions ou compléments (*Ergänzungen*), mais ces additions ont été faites, par le dernier rédacteur, dans le but de compléter l'écrit primitif. On prétendait reconnaître ainsi l'unité de la Genèse et du Pentateuque, démontrée par Ewald, Ranke, Hengstenberg, etc., sans admettre l'unité d'auteur, et en soutenant au contraire le développement successif de l'écrit primitif.

Les deux inventeurs du système étaient d'ailleurs en complet désaccord dans la détermination des parties du Pentateuque qui revenaient soit à l'auteur primitif soit à l'auteur postérieur. Leurs continuateurs et imitateurs, Hupfeld (en 1853), Ed. Riehm (en 1854), Knobel (en 1852 et 1861), Schrader, Bleek (en 1860), Graff (en 1866), Kleinert, etc., ne se sont pas mieux entendus ensemble. Bien plus, ils ont souvent varié eux-mêmes d'opinion (2).

(1) Tuch, *Commentar über die Genesis*, Einleitung, 1838, p. XIX sq.; Stæhelin, *Beiträge zu dem kritische Untersuchungen über den Pentateuch*, *Theologische Studien und Kritiken*, 1835, p. 461 sq.; *Kritische Untersuchungen über den Pentateuch*, 1843, p. 62.

(2) Ces documents (dont la réunion a formé le Pentateuque) sont au nombre de trois : l'écrit *élohiste*, qui comprend la plus grande partie des dispositions législatives contenues aux livres de l'Exode, du Lévitique et des Nombres; l'écrit *jéhoviste*, auquel se rattache la majeure partie du livre de la Genèse, et l'écrit *deutéronomique*, constitué particulièrement par le livre de ce nom. On s'accorde généralement à placer la composition du document deutéronomique à la fin du VII^e siècle avant notre ère, et celle du document jéhoviste au VIII^e ou

Ainsi la prétendue critique travaille depuis près d'un siècle à résoudre à sa manière la question de l'origine du Pentateuque, et elle n'a produit jusqu'ici qu'une longue série d'hypothèses contradictoires, sans arriver à aucun résultat sérieux. Toutes ses assertions sont purement arbitraires. Elle n'est unanime que sur un point, savoir que Moïse n'est pas l'auteur du livre que tous les siècles lui avaient jusqu'ici attribué. Nous allons confirmer l'origine mosaïque du Pentateuque en montrant la futilité des arguments allégués par nos adversaires contre son authenticité.

II. Réfutation des objections contre l'authenticité du Pentateuque.

251. — Sommaire des principales objections contre l'authenticité du Pentateuque.

Les objections contre l'authenticité du Pentateuque se ramènent à trois classes : 1^o celles qui sont tirées de la *diversité des noms de Dieu* ; 2^o celles qui sont tirées des *contradictions* qu'on prétend rencontrer dans ce livre ; et 3^o celles qui sont tirées des *répétitions* qu'on croit découvrir dans le Pentateuque (1).

IX^e siècle, c'est à-dire un siècle et demi auparavant. Mais de graves divergences éclatent sur la position qu'il convient d'assigner au document *élohiste*. D'après une vue qui est défendue avec résolution par de nombreux exégètes, ce document serait le plus ancien des trois et remonterait soit à l'époque de David, soit au moment du schisme des dix tribus. D'autre part, [d'après]... Graff, Reuss, Kuenen..., l'écrit élohiste serait le plus récent des trois et daterait soit du temps de l'exil, soit de l'époque de la restauration jérusalémite. » Wellhausen est de cette opinion. M. Vernes, *L'unité du sanctuaire israélite*, dans la *Revue de l'hist. des relig.*, janv. 1880, p. 57-58.

(1) Sur l'authenticité du Pentateuque, on peut voir Ch. Schœbel, *Démonstration de l'authenticité de la Genèse*, in-8^o ; *Démonstration de l'authenticité de l'Exode*, in-8^o ; *Démonstration de l'authenticité du Lévitique et des Nombres*, in-8^o ; *Démonstration de l'authenticité du Deutéronome*, in-8^o, parues d'abord dans les *Annales de philosophie chrétienne*.

1^{re} Classe d'objections : la diversité des noms de Dieu dans le Pentateuque.

252. — Exposé et réfutation de l'objection.

L'argument sur lequel insistent le plus les ennemis de l'authenticité du Pentateuque, pour établir la pluralité des auteurs, c'est celui de la *diversité des noms de Dieu* dans ce livre. Dans toute la Genèse et dans les cinq premiers chapitres de l'Exode, Dieu est constamment appelé Élohim dans certaines parties et Jéhovah dans d'autres. Cette particularité remarquable ne peut s'expliquer, dit-on, que par la supposition de deux auteurs différents.

Il est certain qu'on peut distinguer dans la Genèse comme deux espèces de rédactions, c'est-à-dire des passages qui diffèrent les uns des autres par l'emploi du mot Élohim (*Deus*), usité dans le premier cas, et de Jéhovah (*Dominus*), usité dans le second. Tertullien, S. Jean Chrysostome, S. Augustin avaient déjà porté leur attention sur ces deux noms (1).

(1) Tertull., *Adversus Hermogenem*, c. III, t. I, col. 199, est le premier chez qui l'on trouve cette remarque. Hermogène soutenait l'éternité de la matière et prétendait appuyer son erreur sur ce que Dieu n'était pas toujours appelé *Seigneur*. Tertullien reconnaît ce dernier fait, mais il dit que si Dieu n'est appelé que $\delta \Theta ε ε \acute{o} \varsigma$, Gen., I-II, 3, c'est parce qu'il est devenu $K \acute{\upsilon} \rho \iota \circ \varsigma \delta \Theta ε ε \acute{o} \varsigma$, Gen., II, 4, par la création. « Scriptura nobis patrocinatur, quæ utrumque nomen ei distinxit et suo tempore ostendit. Nam Deus quidem, quod erat semper, statim nominat : *In principio Deus fecit cælum et terram*, ac deinceps, quamdiu faciebat, quorum Dominus futurus erat, Deus solummodo ponit : *Et dixit Deus, et fecit Deus*, et nusquam adhuc *Dominus*. At ubi universa perfecit, ipsumque vel maxime hominem, qui proprie Dominum intellecturus erat, Dominus etiam cognominatur; tunc etiam Dominus nomen adjunxit. » Il faut reconnaître d'ailleurs que la réponse de Tertullien n'a pas de base dans le texte original de la Bible, pas plus que l'objection d'Hermogène, puisque *Dominus* est le représentant du mot Jéhovah, qui ne signifie pas *maître*. — S. Augustin a expliqué *Dominus* et *Deus* d'une manière analogue, *De Genesi ad litt.*, VIII, XI, 26 ; t. XXXIV, col. 382. — S. Jean Chrysostome, dont l'esprit était si pénétrant, et dont les études sur l'Écriture Sainte avaient été si approfondies, fut aussi frappé de la distinction des mots divins : *Hom. in Gen.*, Hom. XIV, n^o 2, t. LIII, col. 112, il dit : « *Et accepit*, inquit, *Dominus Deus hominem quem formavit*. Bene statim a principio hæc

Mais on ne peut absolument rien conclure de là contre l'origine mosaïque du Pentateuque. Pour que l'on fût en droit d'affirmer que Moïse n'a pu écrire la Genèse, à cause du nom de Jéhovah qu'on y rencontre, il faudrait que le nom de Jéhovah eût été inconnu de son temps. Or c'est le contraire qui est certain.

Il est raconté dans l'Exode, III, 14, que Dieu se révéla à Moïse comme *celui qui est, Jéhovah*. Il est dit de plus, Ex., VI, 3, que Dieu s'était manifesté aux patriarches comme *El Schaddaï* ou « Dieu Tout-Puissant » (1) et qu'il ne s'était pas révélé à eux sous le nom de Jéhovah. A partir de cet endroit, le nom de Jéhovah, employé pour désigner le vrai Dieu, devient prédominant dans le reste du Pentateuque. — Les interprètes ne sont pas parfaitement d'accord sur la manière dont il faut entendre le dernier passage de l'Exode que nous venons de rapporter. Voici l'opinion la plus commune et l'explication la plus naturelle : le nom de Jéhovah n'était pas complètement ignoré avant la révélation faite à Moïse, Ex., VI, 3 (2), puisqu'il entre comme élément dans le nom même de la mère de Moïse, Jochabed, c'est-à-dire : « Jéhovah est gloire » (3). Cependant Dieu ne s'était pas révélé jusque-là en sa qualité de Jéhovah, et par là même l'usage de ce nom sacré était encore très peu répandu. Il s'était manifesté aux patriarches comme « Tout-Puissant, » *El Schaddaï*, Gen., XVII, 1, non comme « Celui qui est, » *Jéhovah*. Dans le pas-

duo posuit: non enim dixit *Dominus* et tacuit, sed addidit, *Deus*, hic aliquid latens et occultum nobis indicans, ut dicamus sive *Dominum* sive *Deum* audiamus, nullum est inter hæc nomina discrimen... Ideo indiscriminatim Scriptura his utitur nominibus, ut contentiosis non liceat id quod ipsi comminiscuntur inter recta dogmata referre. »

(1) La Vulgate a traduit le nom *El Schaddaï* par : *In Deo omnipotente*.

(2) Au lieu de Jéhovah, la Vulgate a mis *Adonaï*, parce que S. Jérôme s'est conformé à l'usage juif. Les Juifs, considérant le nom propre de Dieu, Jéhovah, comme ineffable, lisent *Adonaï* là où le texte porte Jéhovah.

(3) Ex., VI, 20; Num., XXVI, 59. Voir aussi Gen., XXII, 2, *Moriah* (hébreu) *electus* ou *monstratus a Jehovah*. Cf. II Par., III, 1; Gen., XXII, 14, *Jehovah (Dominus) videt*; I Par., II, 25, *Achia*, frère ou ami est *Jehovah*; VII, 8, *Abia*, « père est Jéhovah. »

sage de l'Exode, VI, 3, il y a opposition entre *El Schaddaï* et Jéhovah, mais non entre Jéhovah et Élohim, et dès lors qu'il n'existait aucune opposition entre le nom de Jéhovah et celui d'Élohim, l'auteur du Pentateuque n'avait aucun motif qui le contraignît à n'employer que l'un des deux à l'exclusion de l'autre. Puisqu'il est certain que Moïse connaissait le nom sacré de Jéhovah, on ne peut pas conclure de l'usage qu'il en fait que le Pentateuque n'est point de lui.

253. — Explication de l'emploi des différents noms de Dieu dans le Pentateuque.

Cependant, quoique la question d'authenticité ne dépende point de l'usage des noms divins, on peut rechercher quelle est l'explication du fait signalé par la critique, et se demander pourquoi Dieu est appelé Élohim dans certains morceaux et Jéhovah dans d'autres.

1° On peut supposer d'abord que Moïse appelait lui-même de préférence Dieu Jéhovah, mais qu'il a inséré dans le Pentateuque des documents anciens où Dieu était nommé Élohim, et dans lesquels il n'a pas changé le nom divin, parce que ce changement n'était pas nécessaire pour le but qu'il se proposait.

Plusieurs critiques ont soutenu en effet qu'il avait eu entre les mains d'anciens mémoires dont il avait fait usage. « Schedas et scrinia Patrum [*ὑπομνήματα Patriarcharum*], apud Israelitas conservata, Mosen opinamur collegisse, digessisse, ornasse et, ubi deficiebant, complevisse atque ex iis primum librorum suorum confecisse, » dit Vitranga (1). Les découvertes récentes rendent cette hypothèse à peu près certaine. Il est avéré aujourd'hui que les traditions concernant la création et le déluge s'étaient conservées chez la plupart des anciens peuples, en particulier dans la patrie d'Abraham, et qu'elles y étaient déjà consignées par écrit, quoique sous une forme défigurée, avant l'émigration de ce

(1) *Sacrarum observationum libri duo*, I, 4, Frankère, 1689, p. 30. Voir aussi Richard Simou, *Histoire critique du Vieux Testament*, I, I, c. VII, édit. 1685, p. 46.